

Le lundi vingt-et-un-novembre deux mille seize à 19 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Mickaël BARDOUX, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN, Christine PICQUET, Chantal THORE, Mickaël JOMARD, Thierry MAGNOLI.

Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Christine PICQUET
Pierre-Jean LAURENT donne procuration à Mickaël JOMARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine BOILLOT

Compte-rendu du Conseil municipal du 12 Octobre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire rajoute une délibération à l'ordre du jour, à propos d'une subvention exceptionnelle pour Les Oisillons du Ravatel.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES OISILLONS DU RAVATEL

Il est demandé à la commune de participer aux loyers, à l'achat de la chaudière ainsi qu'au coût énergétique de l'association par des accords signés. Pour l'année 2015, l'association a dû faire face à des dépenses supplémentaires pour un montant de 8000€. Celui-ci est réparti proportionnellement au nombre d'enfants par commune. Sarcey doit payer 1280€ supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser cette somme.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA TOILE DES GONES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'accueil de loisirs La Toile des Gones sollicitant une subvention correspondant à 5 €/jour et par enfant soit 250€ pour 2016. La subvention est versée en fonction du tableau récapitulatif que nous envoie l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser 250€ à l'accueil de loisirs.

PROJET ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION: PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

M. le Maire rappelle le projet de construction d'école: construction d'un bâtiment autour de 720 m² sur un niveau, comprenant notamment 5 salles de classes et les locaux nécessaires à la cantine scolaire (cuisine, réfectoire...) et un préau. Il dresse un état d'avancement du dossier et présente le planning suite à l'obtention du permis de construire.

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, rappelle que le coût du projet est estimé à 1 190 000 € HT et fait un état des retours des diverses demandes de subventions sollicitées auprès de l'État, du Département et de Mme la Sénatrice. Ces cofinancements sont indispensables pour la faisabilité du projet.

Il évoque ainsi la possibilité de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes au regard du Plan régional en faveur de la ruralité adopté en septembre. Cette demande sera adressée à partir du plan de financement prévisionnel suivant:

Coût estimatif global	1 190 000 € HT	
- État (FSIL):	297 500 €	(25,0%)
- Département du Rhône:	350 000 €	(29,4%)
- Réserve parlementaire:	20 000 €	(1,7%)
- Région:	100 000 €	(8,4%)
- Commune (emprunt et autofinancement):	422 500 €	(35,5%)

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ADOPTE le projet d'école et son plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'opération 67, articles 2313 et 2315, de la section investissement du budget communal,
- SOLLICITE l'aide de la Région au titre du Plan en faveur de la ruralité à hauteur de 100 000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

M. le Maire rappelle que le renouvellement à venir du Conseil municipal de Saint-Pierre-la-Palud a conduit à revoir l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle pour le mettre en conformité avec la loi n°2015-264 du 9 mars 2015.

Le nouvel accord local validé par le Conseil communautaire, et présenté au Conseil municipal le 12 octobre, a obtenu l'approbation requise des conseils municipaux. Le Préfet a ainsi arrêté la nouvelle composition du conseil communautaire, auquel la Commune de Sarcey, ayant perdu un siège, doit désigner ses représentants.

Vu les articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2016-10-21-001 en date du 21 octobre 2016,

Vu le tableau du conseil municipal du 6 avril 2014,

Considérant que la Commune de Sarcey dispose désormais d'un délégué et d'un suppléant au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle,

Considérant que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont désignés dans l'ordre du tableau,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE M. Alain GEORGE, Maire, en tant que délégué de la Commune de Sarcey au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle,
- DÉSIGNE M. Olivier LAROCHE, 1^{er} Adjoint, en tant que délégué suppléant de la Commune de Sarcey au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle.

CONVENTION ET SUBVENTION D'APPRENTISSAGE DE LA MFR LA PALMA

Cette année, et en raison des diminutions budgétaires, le Conseil d'Administration de la Maison Familiale et Rurale La Palma de l'Arbresle (Rhône) a décidé d'appliquer la loi du 17 Juillet 1992 qui demande aux structures du secteur public non soumises au versement de la taxe d'apprentissage, une contribution au coût de formation de l'apprentie qu'elles ont en charge.

Cependant, en raison d'une information tardive et postérieure à la signature des contrats d'apprentissage, les membres du Conseil d'Administration de la MFR de La Palma ont choisi de ramener ce montant de 902€ à 455€, ce qui correspond à 1€ par heure de formation par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix contre, 3 abstentions et 2 pour, refuse de payer cette somme considérant regrettable la façon de faire.

SUPPRESSION OU REMPLACEMENT DU POSTE DE 4EME ADJOINT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que ;

- La démission d'un adjoint doit être adressée au Préfet pour acceptation. Elle est définitive à compter du jour où sa décision est notifiée à Monsieur le Maire.
- Madame Marie COSTE GIRIN , 4^{ème} dans l'ordre du Tableau du conseil municipal depuis le 6 avril 2014, a présenté sa démission au préfet du Rhône par lettre du 6 Novembre 2016, démission acceptée et communiquée par lettre en date du 17 Novembre 2016.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la démission de Marie COSTE GIRIN, il a la faculté de :

- Supprimer le poste d'adjoint vacant
- Procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement du démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, pour le maintien du poste de 4^{ème} adjoint.

ELECTION DU 4EME ADJOINT

Sous la présidence de M. Alain GEORGE Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Monsieur Thierry MAGNOLI se porte candidat.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls: 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur Thierry MAGNOLI est donc élu 4^{ème} adjoint à la majorité absolue.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Olivier LAROCHE indique que la feuille du tilleul sera disponible début décembre. La date limite pour les articles du bulletin municipal est le 9 décembre.

Il rappelle que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 22 Janvier 2017.

Il fait un retour aussi sur le conseil communautaire du 10 novembre et fait un point sur l'avancement de la révision du SCOT conduite par le SOL.

Christine PICQUET informe que le comité de pilotage a lieu le 12 décembre 2016. Il sera suivi d'une commission école.

La mutuelle communale a été retenue, ce sera ADREA. Une réunion publique se tiendra le mercredi 7 décembre à 19 h à la salle des fêtes. Une permanence en mairie sera tenue le mercredi 14 décembre pour les personnes intéressées.

Elle a remercié Marie GIRIN pour le travail fourni dans le cadre de sa délégation. René SUBRIN approuve ce compliment.

Dans le cadre du PEDT, un comité de pilotage est programmé, auquel sera convié le Maire, le Directeur de l'Ecole, la représentante de la DDEN, deux représentants des élèves et une ATSEM.

La réunion du bureau CCAS est prévue le vendredi 9 décembre à 17 h 30.

Julien SUBRIN indique qu'une commission voirie a eu lieu à propos de la rue du Tilleul. Après toutes les remarques faites par les administrés, la commission a décidé de faire 5 places de parking en face de la maison des associations + 2 passages piétons. Deux coussins berlinois démontables seront installés à la place des chicanes. Ces travaux rentreront dans le cadre des amendes de police.

Il informe également que Monsieur PONTET de Pontcharra Sur Turdine nous donne un sapin. Il sera mis en place le 1^{er} décembre.

Marie GIRIN présente trois dossiers.

- Une déclaration préalable, 66, rue du Tilleul, pour création de fenêtres et fenêtres de toit, accordée le 14 novembre.
- Une déclaration préalable, Chemin des Places, pour création d'ouvertures et d'un balcon et remplacement de la couverture sur une maison d'habitation, accordée le 14 novembre.
- Un permis de construire, Zone de la Noyeraie, pour une construction d'un bâtiment d'activité, en cours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain GEORGE informe qu'une réception des travaux a eu lieu pour la station d'épuration. Des travaux ont été entrepris.

Il indique qu'il faudra envisager l'assainissement de l'école avec une extension de réseau.

Il indique quelques dates à retenir :

- 27 novembre : repas des anciens
- 2 décembre : lâchers de ballons pour le téléthon
- 5 décembre : commémoration guerre d'Algérie
- 8 décembre : téléthon : défilé à 18 h 30 et repas à la salle des fêtes
- 10 décembre : Arbre de Noël Jojo et Cie
- 16 décembre : repas de fin d'année à 20 h à la salle des fêtes

La séance est levée à 21 h.

